"Il y a deux sortes de pitié. L'une molle et sentimentale, qui n'est, en réalité, que l'impatience du cœur de se débarrasser la plus vite de la pénible émotion qui vous étreint devant la souffrance d'autrui, qui n'est pas du tout la compassion, mais un mouvement instinctif de défense de l'âme contre la souffrance étrangère.

Et l'autre, la seule qui compte, la pitié non sentimentale mais créatrice, qui sait ce qu'elle veut et est décidée à persévérer jusqu'à l'extrême limite des forces humaines".

Stephan ZWEIG

[*Ecrivain*](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain)*,* [*dramaturge*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Dramaturge)*,* [*journaliste*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Journaliste) *et* [*biographe*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Biographe)[*autrichien*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Autriche)

**La pauvreté en France**

Après la Seconde Guerre mondiale, le problème crucial de logement pour les sans-abris issus entre autres de destructions de villes, conduit à l'existence de bidonvilles, dont la résorption sera achevée dans la seconde moitié des années 1970. Ils réapparaîtront dans les années 1990, la crise du logement faisant une nouvelle irruption. Celle-ci poussera certaines populations à revenus modestes, ou bien travaillant dans des secteurs saisonniers, à trouver d'autres formes de logement, telles que le camping (parfois à l'année), ou encore les squats.

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu’il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au « seuil de pauvreté ».

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l’ensemble de la population.

Deux seuils sont utilisés : l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) considère comme pauvre un individu dont le revenu disponible est inférieur à 50 % du revenu disponible médian et la communauté européenne considère le seuil à 60 % du revenu disponible médian.

Le **revenu médian** est le revenu moyen par ménage. Ce revenu partage exactement la population en deux : la moitié de la population dispose d’un revenu plus élevé que le revenu médian, l’autre moitié d’un revenu moins élevé.

Le **revenu disponible** est celui pris en compte après impôts : revenus du travail, revenus du capital et prestations sociales.

Selon l'Insee, « si la pauvreté monétaire », touche un peu plus d’un ménage sur dix, c’est près d’un tiers d’entre eux qui expriment un net sentiment de difficulté d’existence

**Les associations**

* Secours catholique, Secours populaire, ATD Quart Monde, Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, Petites sœurs des pauvres
* Les Restos du cœur

Mais aussi :

* SAMU social
* Dans la lutte pour le droit au logement : Emmaüs, foyers Sonacotra, Droit Au Logement, puis, plus récemment, les Enfants de Don Quichotte ou Jeudi noir, etc.).

**L'aide sociale**

Le RMI a été institué en France en 1988. Il a été remplacé par le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009.

L'aide sociale comprend aujourd'hui des aides au logement, des aides pour les plus de 50 ans (Revenu de solidarité), etc.

Il existe aussi des centres d’hébergement pour les sans-abri.

**CREDITS**

* **ŒUVRE COLLECTIVE DE L’AFPA**

sous le pilotage de la Direction de l’Ingénierie et de l’Innovation Pédagogique (DIIP)  
Centre d’ingénierie sectoriel tertiaire-services

* **EQUIPE DE CONCEPTION**

**Sylvie CULAT (Ingénieur de formation)**

**Lise DELAPLANCHE (Formateur)**

**Marie Laure STELLA (formateur)**

* **DATE DE MISE A JOUR**

**11/12/2015**

**© AFPA 2015 – fi2-pauvrete.docx**

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l’adaptation ou la transformation, l’arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ».

**Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes**

13 place du Général de Gaulle - 93108 Montreuil Cedex

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr/)